

## TERMES DE REFERENCE

### ELABORATION ET MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL D'ELEVAGE DANS LES COMMUNES DE GANKI, LEXEIBA Y DJEOL, REGION DE GORGOL MAURITANIE

#### Projet

Amélioration de l'accès et la disponibilité des cultures fourragères et de subsistance, de la viande et du lait  
au Gorgol (Phase II).

Reference AECID 12-PR1-535

## I. Antécédents et contexte du projet

L'Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD) exécute en collaboration avec le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) un projet de coopération financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), intitulé « Amélioration de l'accès et la disponibilité des cultures fourragères et de subsistance, de la viande et du lait au Gorgol (Phase II) ».

AMAD et CERAI travaille depuis plusieurs années dans la wilaya de Gorgol en appui au secteur d'élevage, à travers des actions de développement socio-économique, comme la promotion de mini-laiteries gérées par des femmes qui permettent de valoriser les ressources agro-pastorales, d'améliorer l'accès et la disponibilité des aliments, de créer des circuits courts de commercialisation et de structurer le secteur d'agro-élevage. Cependant, des obstacles qui limitent l'évolution du secteur ont pu être identifiés, d'où la nécessité d'élaborer 3 plans de développement sectoriel d'élevage des communes de Ganki, Lexeiba et Djéol, au profit des titulaires de droit et d'obligation du secteur d'élevage avec leur participation active pour l'impulsion d'un processus de développement socio-économique et organisationnel.

Les plans de développement sectoriel d'élevage de ces communes doivent constituer un outil de planification qui aborde les aspects spécifiques du secteur à travers un processus participatif et sensible aux usagers des ressources agro-pastorales et au genre en impliquant les administrations locales.

Il faudra prendre en compte que la Mauritanie dispose d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et une nouvelle stratégie de développement du secteur rural, en plus, chacune des communes en question dispose d'un Pan de Développement Communal (PDC) actualisé ainsi que de plans multisectoriels qui n'abordent pas de façon spécifique et détaillée les problématiques du secteur d'élevage. Par ailleurs, il existe une législation sur la gestion des ressources naturelles inscrites dans différents codes (pastoral, forestier, foncier, de l'environnement et des eaux). Bien que ces derniers codes ne soient actuellement que très peu mis en pratique, ils doivent être pris en considération pour développer les différentes propositions en tenant compte de l'idiosyncrasie de la population, les administrations publiques locales et les ONGs qui interviennent dans le secteur.

## II. Objectifs et contenu du travail demandé

L'objectif général des plans de développement sectoriel d'élevage est d'identifier et élaborer des outils de planification qui permettent de définir des principes de développement socio-économique respectueux de l'environnement, ainsi que, de développer des actions liées directement ou indirectement au secteur d'élevage en fonction des ressources, contraintes et priorités de chacune des communes.

Les objectifs spécifiques attendus sont les suivants:

1. Elaborer un diagnostic qui caractérise la situation générale des ressources naturelles agrosylvopastorales<sup>11</sup> sociales et économiques

---

<sup>1</sup> Les ressources naturelles agro-sylvo-pastorales se définissent comme étant les ressources naturelles utilisées par le bétail, c'est-à-dire les ressources hydriques et points d'eau, l'orographie, forestières, pastorales, les troupeaux et

2. Identifier les problèmes liés au secteur d'élevage et les causes qui limitent le développement socio-économique dans les communes.
3. Proposer des actions durables, réalistes et efficaces qui permettent de préserver et évaluer les opportunités et potentialités agro-pastorales pour contribuer au développement économique, social des communes tout en préservant l'environnement.
4. Elaborer une feuille de route pour l'application du plan, en tenant compte des priorités du secteur et des capacités locales.
5. Instaurer un ensemble d'actions qui permettent d'orienter les plans de développement sectoriels élaborés

Chacun des objectifs mentionnés doit être réalisé par étapes, de manière participative en réalisant un processus de validation avec l'intention d'impliquer à toute la population et à l'ensemble des agents qui seront chargés de son application.

### III. Méthodologie de travail

Les plans de développement sectoriel d'élevage sont des documents qui doivent définir les principes de développement économique, social et environnemental des communes d'intervention à travers des actions concrètes, réalistes, qui ont un impact et sont efficaces et durables. Par conséquent, il sera élaboré en premier lieu une cartographie de l'ensemble des agents qui vont intervenir dans l'élaboration des différentes phases du plan avant de procéder à la sélection et désignation des différents acteurs impliqués de ce dernier.

Initialement, les plans seront élaborés par le Groupe Sectoriel d'Élevage Communal (un pour chaque commune) et au fur et à mesure des avancées, le Groupe de Sécurité Alimentaire de Gorgol apportera son appui avant la validation du document final,

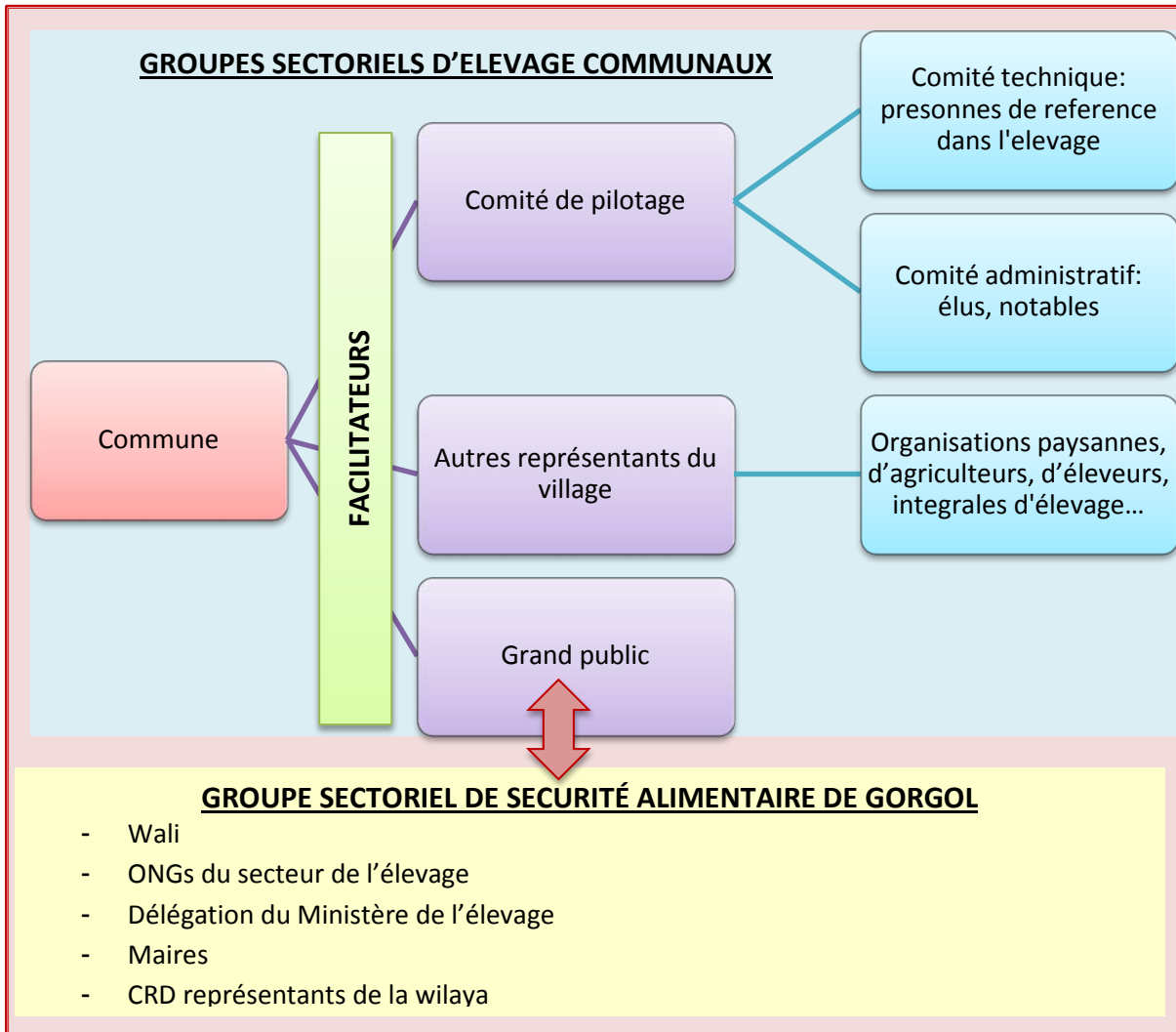
Les facilitateurs seront les interlocuteurs - médiateurs entre les différents Comités et Groupes Sectoriels créés au niveau de la communauté et la wilaya. Ils seront aussi chargés d'assurer la participation des différents agents, ayant un effet positif, négatif ou nul, impliqués dans les plans.

Les acteurs du Groupe Sectoriel de l'Élevage Communal sont regroupés dans:

- Un comité de pilotage pour chaque commune, constitué par un **comité administratif** d'élus et notables et par un **comité technique** de représentants / références locales dans le secteur de l'élevage
- Autres représentants communaux, qui seront consultés de façon ponctuelle sur des thèmes spécifiques
- Population générale

---

cultures agricoles (celles qui interagissent avec l'élevage pour son usage comme aliment de bétail ou pour les éventuels conflits entre agriculteurs et éleveurs)



*Schéma des différents acteurs impliqués*

Ultérieurement et par commune on doit:

**1. Présenter les TdRs**

Au niveau communal et au niveau du groupe de sécurité alimentaire

**2. Réaliser un diagnostic : étude et caractérisation de la situation générale des ressources naturelles, sociales et économiques**

Qui doit comprendre :

a) Pre-diagnostic :

- Révision de la documentation bibliographique
- Elaboration d'une liste de ressources naturelles, sociales et économiques, partant de la base d'informations recueillies à travers des informateurs clés.

- b) Caractérisation des ressources naturelles, sociales et économiques
  - Identification et description des ressources naturelles
  - Identification et description des ressources sociales
  - Identification et description des ressources économiques
  - Elaboration d'une cartographie numérique (y compris la compilation de l'information pour l'élaboration de la cartographie numérique) laquelle regroupent tous les renseignements validés pour la mise en œuvre des actions des plans de développement sectoriels d'élevage. Dans cette cartographie seront inclus, entre autres: les divisions administratives, la population, les points d'eau / ressources hydriques, les forêts et zones arborées où savanes, la orographie, les zones de cultures du falo, walo et dieri, les sites populaires – traditionnels. La caractérisation de l'usage temporaire et saisonnier (hivernage-soudure-contresaison; sécheresses; transhumance-sédentaire)
  - Vérification sur le terrain de la cartographie élaborée
  - Validation de la cartographie avec le comité de pilotage
- c) Identification des problèmes/difficultés
  - Création d'une liste de problèmes spécifiques et catégorisation selon les différentes typologies (naturelles, sociales et économiques)
  - Validation avec le comité de pilotage
- d) Analyse participative et évaluation du diagnostic
  - Elaboration d'une méthodologie pour le développement d'un analyse participative et pour valider le diagnostic.
  - Analyse participative
  - Validation du diagnostic

### **3. Lignes stratégiques: proposer des actions et des mesures durables, réalistes et efficaces.**

- Préparation et catégorisation des actions (durables, réalistes et efficaces) pour préserver et valoriser les ressources naturelles et contribuer au développement socio-économique des communautés d'intervention.
- Analyse de la cohérence des recommandations avec les stratégies de développement au niveau national, sectoriel et régional des acteurs étatiques et non étatiques.
- Détermination des acteurs (gouvernement, ONG, organisations intégrales d'élevage) qui devront mettre en œuvre les lignes d'action et mesures à développer.
- Validation des lignes d'actions et de mesures avec le comité de pilotage et le Cluster de sécurité alimentaire de Gorgol.
- Inclusion des actions et mesures dans la cartographie digitale.
- Validation de la cartographie et des lignes stratégiques avec le comité de pilotage.

### **4. Elaboration de la feuille de route et mise en œuvre du plan de développement sectoriel d'élevage**

- Identification et catégorisation des mesures et actions à développer à court, moyen et long terme.
- Définition des agents qui participeront à la mise en œuvre de la feuille de route.
- Planification des mesures et actions
- Description détaillée des mesures et des actions.

#### **5. Elaboration du document Plan de développement sectoriel d'élevage**

- Rédaction du brouillon du produit final
- Validation par le Comité de pilotage
- Validation par les participants communautaires

#### **6. Restitution finale du Plan de développement sectoriel d'élevage et approbation par la commune et par le groupe sectoriel de sécurité alimentaire de Gorgol**

- Atelier de restitution avec chaque commune
- Atelier de restitution avec le groupe sectoriel de sécurité alimentaire de Gorgol
- Signature des plans par le groupe sectoriel de sécurité alimentaire de Gorgol et les maires des différentes communes impliquées.

L'équipe devra sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs tout au long du processus pour atteindre la participation, la communication, le suivi et l'appropriation de la population à chacune des différentes étapes.

Dans la phase de diagnostic sera réalisée avec des focus groupes, des entretiens individuels aux personnes ressources et aux différents acteurs des organisations intégrales d'élevage, des services techniques de l'Etat et de diverses ONG du secteur du développement rural.

#### **IV. Documents attendus**

Chaque plan de développement sectoriel d'élevage (Communes de Ganki, Djeol et Lexeiba) se présentera sur un document final dénommé Plan de Développement Communal Sectoriel d'élevage, qui comptera avec les sections suivantes:

1. Résumé exécutif
2. Introduction
3. Méthodologie
4. Résultats atteints
  - A. Diagnostic des ressources naturelles, sociales et économiques (recueillis dans un document écrit et comprenant une cartographie numérique) lequel sera un résumé de l'identification et analyse des problèmes.
  - B. Synthèse des lignes stratégiques: propositions d'actions et mesures réalistes, efficaces et durables (les lignes stratégiques seront mis à jour dans la cartographie réalisée).
  - C. Feuille de route pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'élevage
  - D. Résultats de la mise en place du plan de développement sectoriels d'élevage.
5. Recommandations
6. Conclusions

## V. Chronogramme de la réalisation de l'étude

Tâches	Ganki			Djeol			Lexeiba			Sp	Oc
	Av	Mai	Jn	Mai	Jn	Jl	Jn	Jl	Ao		
Présentations des TdRs	■			■			■				
Elaboration du diagnostic	■			■			■				
<i>Pre-diagnostic</i>	■			■			■				
<i>Caractérisation de ressources naturelles, sociales et économiques</i>	■			■			■				
<i>Identification des problèmes</i>	■			■			■				
<i>Analyse participative et évaluation du diagnostic</i>		■			■			■			
<b>Lignes stratégiques: propositions des actions et mesures durable, efficaces et réalistes</b>		■			■			■			
<b>Elaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du plan de développement sectoriel d'élevage</b>			■			■			■		
<b>Rédaction du document final plan de développement sectoriel d'élevage</b>	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
<b>Présentation du document plan de développement sectoriel d'élevage</b>			■			■			■		
<b>Mise en œuvre du plan de développement sectoriel d'élevage</b>			■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Restitution final du plan de développement sectoriel d'élevage</b>										■	■

Les dates seront mentionnées dans le contrat définitif et seront négociées avec le (ou la) consultant (e) sélectionné (e). La personne sélectionnée devra être basée pendant la durée du contrat à Kaédi (Gorgol, Mauritanie).

## VI. Moyens mis à disposition de l'expert pour la réalisation du travail

AMAD et CERAI :

- fourniront, dans la limite de leurs connaissances, tous les renseignements et contacts demandés par l'expert et se rapportant au travail demandé ;
- accompagneront l'expert dans ses démarches, dans la mesure où l'expert le jugera utile et selon leurs possibilités, disponibilités;
- fourniront les moyens prévus dans le cadre du projet nécessaire pour développer l'activité, entre autres: les fournitures de bureau, le transport aux sites des bénéficiaires. Un technicien d'élevage local membre de l'équipe d'AMAD appuiera l'expert.
- L'équipe de l'AMAD sera responsable de l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement sectoriels d'élevage. L'équipe d'AMAD sera en tout moment en contact avec la personne chargée de compiler toutes les informations recueillies et de soutenir l'équipe sur le terrain dans les actions de sensibilisation, formation, identification et validation.

## VII. Profils de l'équipe de consultants

Sont attendus de la part de l'équipe exécutant de l'assistance au moins deux profils:

### 1) Expert en développement local / communautaire

Toute la durée de l'assistance technique, cet expert sera basé à Kaédi et devra se déplacer quotidiennement au niveau des villages d'intervention.

La personne devra avoir des connaissances en :

- sociologie ou similaire (Diplôme universitaire) et tout particulièrement sur la problématique des communautés rurales de l'Afrique de l'Ouest
- Outils et méthodes d'enquêtes pour collecter des informations sur le terrain ;
- Méthodologie de traitement et d'analyse des informations issues des enquêtes sur le terrain.
- Participation à des recherches et études sociales publiées sur le milieu rural
- Expérience en projets de développement dans le milieu rural d'au moins 4 ans
- De la culture peule
- Maîtrise de la langue française (écrit)

En plus le profil sélectionné doit :

- Être motivé et dynamique, maîtrisant la technique d'animation. Une bonne aptitude à animer des discussions, maîtriser des méthodologies et techniques de conduite d'espaces de réflexion, sensibilisation, organisation,...
- Être dévoué au développement local / communautaire



- Avoir forte ambition pour mener à bien les tâches qui lui sont assignées.
- Avoir un bon sens d'observation, de curiosité et d'interprétation
- Avoir une bonne capacité de synthèse et rédaction
- Avoir une capacité de travail en équipe et sous la supervision d'un chef d'équipe. Travailler de façon ouverte avec le reste de l'équipe, informant en permanence des doutes qui peuvent exister.
- Une expérience en travail de terrain en milieu rural, et une motivation particulière pour ce type de travail.
- Des lettres de recommandation seront prises en considération.

**2) Un consultant en télédétection** sera chargé de recueillir les informations nécessaires et de faire des cartes géographiques numériques (y compris la compilation de l'information pour l'élaboration de la cartographie numérique) laquelle regroupent tous les renseignements validés pour la mise en œuvre des actions des plans de développement sectoriels d'élevage.

Le consultant ou l'équipe de télédétection travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du projet et le sociologue basé à Kaedi.

Le profil demandé sera :

- Diplôme universitaire en sciences naturelles ou similaire.
- Master universitaire supérieure en systèmes d'information géographiques et télédétection
- Etre autonome dans la recherche des programmes, cartes et couches SIG nécessaires
- Expérience en recherche appliquée dans le domaine du développement rural.
- Etre capable de combiner des méthodes quantitatives et qualitatives pour l'élaboration de modèles d'analyse spatiale et de techniques d'études qui s'appuient, principalement, sur la télédétection, les SIG, et la cartographie thématique ; et en ajoutant l'utilisation d'images satellitaires.
- Des lettres de recommandation seront prises en considération.

## VIII. Caractéristiques du rapport et des outils développés

AMAD et CERAI pourront utiliser le rapport réalisé et les outils développés à leur convenance, en mentionnant à chaque fois l'auteur.

Parallèlement, l'auteur pourra utiliser cette étude à sa convenance, en mentionnant à chaque fois AMAD et CERAI comme maître d'œuvre et l'AECID comme bailleur.

## IX.- Budget et mode de paiement

Une proposition budgétaire sera remise par l'équipe /le-a consultant-e. Le budget total devra inclure les honoraires de l'assistance technique ainsi que tous les frais et dépenses générés (exception faite des

déplacements depuis Kaedi aux zones d'intervention). Toutes les taxes, impôts et déductions seront mentionnés dans ce budget.

Il est nécessaire d'émettre une facture légale selon la norme mauritanienne au nom d'AMAD. Le paiement sera effectué par chèque ou virement, à la fin de chaque mois de l'exécution de l'assistance: 25% du total à la signature du contrat, 25% à mi-parcours de la prestation de service et les 50% restants à la fin de la prestation

Tous les frais et dépenses seront compris dans la prestation de service, sauf les déplacements aux zones d'intervention.

### **X.- Délais et forme de présentation des offres**

La proposition devra inclure deux experts (-es) comme décrit ci-dessus. Selon la qualité des offres reçus, CERAI et AMAD se réservent le droit à contractualiser avec une équipe de consultants où deux consultants indépendants qui travailleront ensemble: un expert en développement local / communautaire et un consultant en télédétection.

La proposition technique et financière (réponse au présent dossier d'appel d'offre), devra être accompagnée par le CV des consultants(es), et devra être envoyée dans une seule enveloppe ou un seul document à AMAD ou sous forme électronique à l'email suivant : [amadceraielevage@yahoo.fr](mailto:amadceraielevage@yahoo.fr), avec une copie à l'adresse suivante [carlos.alfonso@cerai.org](mailto:carlos.alfonso@cerai.org), au plus tard le **22 avril 2015**

Personnes à contacter :

TOURÉ Abdoullahi, chef de projet ; où Carlos Alfonso, coordinateur Cerai du projet  
Boite Postal 30120 SEBKHA Nouakchott (Mauritanie)  
[amadceraielevage@yahoo.fr](mailto:amadceraielevage@yahoo.fr) et [carlos.alfonso@cerai.org](mailto:carlos.alfonso@cerai.org)  
00-222-22062851

La sélection s'effectuera à partir du 23 avril 2015 et la contractualisation avant le 28 avril 2015.

CERAI et AMAD se réservent le droit de prolonger le délai de présentation des candidatures jusqu'à la sélection des profils adéquats.